

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 7 juillet à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

4.3 Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2026

4.4 Appui au rétablissement du programme Environnement-Plage

5. **Règlements**

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement

5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 697-26 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

5.3 Adoption du Règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre

5.4 Adoption du Règlement numéro 765-26 relatif à l'occupation du domaine public

6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2026

6.2 Autorisation de paiement - Budget révisé 2026 OHBM

6.3 Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l'OHBM 2025-2026

6.4 Emprunt au fonds de roulement pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2026-2027-2028

6.5 Adoption de la Politique interne relative aux procédures d'attribution des contrats municipaux

6.6 Obligations linguistiques relatives à la gestion contractuelle

7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juin 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 29 juin 2026

7.3 PIIA – 6, Victoire – Galerie avant

7.4 PIIA – 15-C, du Pont – Enseigne

7.5 PIIA – 63-65, du Pont – Toiture

7.6 PIIA – 144, Rivière – Stationnement

7.7 PIIA – 155, Rivière – Agrandissement arrière

7.8 PIIA – Développement des Cerfs

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 7 juillet à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région
- 8.2 Demande d'autorisation pour la Guignolée Main dans la main 2026
- 8.3 Autorisation pour le prêt de jeux et de casse-têtes par la bibliothèque
- 8.4 Appui au projet relatif à la bibliothèque dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
- 8.5 Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford
- 8.6 Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford-Cowansville pour la saison 2026-2027
- 8.7 Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll En Cœur
- 8.8 Entente de publicité entre Ville de Bedford et Club de Hockey Southbec Express Bedford Cowansville

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Octroi de contrat – Acquisition de génératrices pour l'usine d'épuration et le poste de pompage
- 9.2 Autorisation de paiement de facture pour l'achat de matériaux pour la bande multifonctionnelle sur le chemin Victoria Nord
- 9.3 Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues Philipsburg, Dutch (route 235) et Best - Phase 2
- 9.4 Autorisation de paiement de facture – Peinture de la toiture de l'Hôtel de Ville

10. Service incendie et sécurité publique

11. Ressources humaines

- 11.1 Nomination – 4e Poste de 30 heures journalier service de la maintenance (aréna et au centre communautaire)

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Demande au MTMD la réfection de la route 202, entre Stanbridge East et la ville de Bedford
- 12.2 Lettres de remerciement récipiendaires des bourses Massey Vanier
- 12.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Zone-éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), tenue le 12 mai 2026

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 7 juillet 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-07-193

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-07-194

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Autorisation de paiement du décompte No.6 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1).

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Un (1) citoyen dans la salle se prévaut de la période de questions :

- Sur la possibilité de connaître les sujets ajoutés en affaires nouvelles.

26-07-195

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026.

ADOPTÉE

N.M.

Tour de table des membres du conseil

26-07-196

Nomination maire suppléant

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne à compter du 8 juillet 2026 la conseillère Suzanne Plouffe à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 3 novembre 2026.

Que ce conseil désigne également à compter du 8 juillet 2026 la conseillère Suzanne Plouffe comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 3 novembre 2026.

ADOPTÉE

26-07-197

Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2026

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription de deux (2) élus au congrès 2026 de la FQM qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain.

Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 80 \$ à chacun des membres du conseil participant audit congrès.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-198

Appui au rétablissement du programme Environnement-Plage

Considérant que le programme Environnement-Plage du gouvernement du Québec permettait d'évaluer la qualité bactériologique des eaux de baignade et d'informer le public sur la sécurité des sites de baignade;

Considérant que ce programme constituait un outil reconnu de protection de la santé publique, de sensibilisation des usagers et de soutien à la gestion des plans d'eau par les municipalités et les organismes gestionnaires;

Considérant que la qualité de l'eau des sites de baignade représente un enjeu important pour les citoyens, les visiteurs, les municipalités et les acteurs récréotouristiques du Québec;

Considérant que les changements climatiques accentuent les risques de contamination microbiologique des eaux de baignade, notamment en raison de l'augmentation des épisodes de fortes pluies, du ruissellement et des périodes de chaleur prolongées;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi sont directement concernées par les enjeux de qualité de l'eau dans les lacs et les sites de baignade fréquentés par la population;

Considérant que la diffusion d'une information indépendante, uniforme et reconnue par le gouvernement contribue à maintenir la confiance du public envers les lieux de baignade et à soutenir une gestion proactive des risques;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la démarche de la MRC des Pays-d'en-Haut visant le rétablissement du programme Environnement-Plage ou la mise en place d'un mécanisme équivalent permettant :

1. D'assurer un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
2. D'offrir un soutien technique et financier adéquat aux municipalités et aux gestionnaires de lieux de baignade;
3. D'assurer la diffusion publique des résultats dans un format simple, transparent et compréhensible.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

26-07-199

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement.

ADOPTÉE

26-07-200

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 697-26 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

Considérant que le projet de règlement 697-26 relatif au Code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford est déposé.

La conseillère Suzanne Plouffe donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, à l'effet qu'un projet de règlement 697-26 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford sera adopté lors d'une séance subséquente du Conseil, abrogeant et remplaçant le règlement 697-22.

Je présente le projet de règlement au public dont copie a été remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ADOPTÉE

26-07-201

Adoption du Règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement numéro 702-26-9 a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026 par le biais de la résolution 26-06-191;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre.

ADOPTÉE

26-07-202

Adoption du Règlement numéro 765-26 relatif à l'occupation du domaine public

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 765-26 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026 par la conseillère Mona Beaulac par le biais de la résolution 26-06-170;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 765-26 relatif à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE

26-07-203

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2026

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 7 juillet 2026, au montant de 413 370,33 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 juillet 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-07-204

Autorisation de paiement – Budget révisé 2026 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 25 mai 2026, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2026, la contribution de la Ville passant de 29 691 \$ à 31 249 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 25 mai 2026 accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 31 249 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 1,558 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-205

Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l'OHBM 2025-2026

Considérant que l'Office d'habitation Brome-Missisquoi a transmis le 10 juin 2026 dernier, la contribution de la Ville de Bedford pour le programme de subvention au loyer;

Considérant que le budget 2025 de l'OHBM pour les 12 unités de logement représente un montant de 26 678,56 \$;

Considérant que la contribution de la Ville de Bedford équivaut à 10 % de ce budget, soit un montant de 2 667,86 \$;

Considérant que le budget 2026 de l'OHBM pour les 13 unités de logement représente un montant de 26 307,72 \$;

Considérant que la contribution de la Ville de Bedford équivaut à 10 % de ce budget, soit un montant de 2 630,77 \$;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
 Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement à l'OHBM de 5 298,63 \$ pour sa contribution au programme de subvention au loyer (PSL) pour les années 2025 et 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-206

Emprunt au fonds de roulement pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2026-2027-2028

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 conformément à la résolution numéro 24-12-390;

Considérant que certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ces projets;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général et trésorier à emprunter la somme de 133 500 \$ au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant alloué
Travaux publics	Remplacement de lampadaire dans les parcs	18 000,00\$
Travaux publics	Panier Basketball et surface	20 000,00\$
Travaux publics	Achat équipements TP	14 000,00\$
Travaux publics	Remplacement de 2 Bornes incendies (Kemp)	14 000,00\$
Travaux publics	Saleuse pour tracteur Better	10 000,00\$
Loisirs	Aménagement et amélioration - Bibliothèque	47 000,00\$
Loisirs	Estrade – Dek Hockey/soccer	10 500,00\$
		133 500,00\$

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 3 à 5 ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉE

26-07-207

Adoption de la Politique interne relative aux procédures d'attribution des contrats municipaux

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bedford de se doter d'une politique régissant les procédures d'attribution des contrats municipaux à la suite des modifications législatives entrées en vigueur le 1er avril 2026;

Considérant que la Ville souhaite encadrer le processus d'attribution des contrats en vertu de la Loi sur les contrats des organismes municipaux;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique interne relative aux procédures d'attribution des contrats municipaux;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la Politique interne relative aux procédures d'attribution des contrats municipaux.

ADOPTÉE

26-07-208

Obligations linguistiques relatives à la gestion contractuelle

Considérant que les articles 16 et 17 du *Règlement sur la langue de l'administration*, RLRQ c C-11, r 8.1 ont cessé d'avoir effet le 1^{er} juin 2026;

Considérant que ces articles prévoyaient des situations où il était possible, dans certains cas, de conclure certains contrats, sans vérifier le statut linguistique, notamment lorsqu'un contrat comporte une dépense d'au plus 5 000 \$;

Considérant l'accroissement significatif des exigences administratives envers les municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec a réitéré à de nombreuses reprises, au cours des derniers mois, sa volonté de réduire la charge administrative imposée aux municipalités;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

- De dénoncer l'augmentation croissante de la charge administrative des municipalités;
- De dénoncer le fait que les articles 16 et 17 du *Règlement sur la langue de l'administration* ont cessé d'avoir effet le 1^{er} juin dernier;
- De demander au gouvernement du Québec de rétablir lesdites exceptions dès maintenant, sans limite de temps;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin, de même qu'au ministre de la Langue française, Jean-François Roberge;
- De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités locales de notre territoire, à l'ensemble des MRC du Québec, de même qu'à la députée de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui.

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du registre des permis du mois de juin 2026

N.M

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 29 juin 2026

26-07-209

PIIA – 6, Victoire – Galerie avant

Considérant la demande soumise afin d'approuver la peinture du revêtement extérieur de l'immeuble qui sera modifiée pour une couleur gris charbon ;

Considérant que la demande vise également l'ajout d'une galerie à l'avant, recouverte d'une toiture de tôle similaire à la résidence, avec des garde-corps d'aluminium noir ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-07-210

PIIA – 15-C, rue du Pont - Enseigne

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'installation d'une enseigne d'aluminium recouverte d'un vinyle autocollant avec un cadrage d'acier noir ;

Considérant que cette enseigne sera au-dessus de la porte d'entrée du commerce, en remplacement d'une banderole ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-07-211

PIIA – 63-65, rue du Pont - Revêtement

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement du revêtement de vinyle de couleur bleu par du nouveau vinyle de couleur trèfle ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demanderesse demande d'être couverte par le programme de subvention pour la rénovation de façade du règlement 707-12 ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA. Il est également recommandé d'accorder la demande de subvention.

ADOPTÉE

26-07-212

PIIA – 144, Rivière - Stationnement

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'aménagement d'un nouvel espace de stationnement sur la rue Rivière ;

Considérant que ce deuxième espace vise à desservir un nouveau logement ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-07-213

PIIA – 155, Rivière – Agrandissement arrière

Considérant la demande soumise visant à agrandir la résidence existante par l'ajout d'un étage et demi à l'arrière de la résidence ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Richard F. de Plan Maison Québec, datés du 2023-05-20 ;

Considérant que la résidence existante de même que l'agrandissement seront recouverts d'un revêtement de vinyle de couleur bleu héritage ;

Considérant que les fenêtres présenteront toutes des carreaux sur la moitié de la surface des fenêtres ;

Considérant que la présente demande est un renouvellement de la résolution déjà accordée au # 24-07-226, celle-ci étant devenue caduque ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-07-214

PIIA – Développement des Cerfs

Considérant la demande soumise afin de modifier la demande initiale concernant l'aménagement d'un développement résidentiel ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant la résolution du Conseil municipal # 24-09-279 et 26-06-181 ;

Considérant que la demande est basée sur le plan de lotissement de Maxime Bourgeois, dossier 28272 minutes 13390 et signé le 15 juin 2026 ;

Considérant que le demandeur a rempli les demandes des recommandations précédentes du Comité et du Conseil ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
 Appuyé par le conseiller Daniel Audette
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-07-215

Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région

Considérant la demande soumise à la Ville par la Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région, afin de procéder à la tenue de sa Journée spaghetti comme levée de fonds;

Considérant que le projet consiste à offrir un dîner et un souper spaghetti le vendredi 16 octobre 2026;

Considérant que le tout sera servi sous forme de service à l'auto;

Considérant que la nomination d'un employé de la maintenance est souhaitée pour faciliter l'accès aux locaux;

Considérant que la demande implique également les éléments suivants :

Pour le jeudi 15 octobre 2026:

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray;

Pour le vendredi 16 octobre 2026:

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges- Perron pour le service à l'auto;

Pour le samedi 17 octobre 2026:

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie;

Considérant que la salle est disponible aux dates demandées;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
 Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la Fondation Lévesque Craighead Bedford et Région à tenir sa levée de fonds de type dîner et souper spaghetti, servi sous forme de service à l'auto, le vendredi 16 octobre prochain, au Centre communautaire Georges-Perron.

Que ce conseil accorde les demandes suivantes, et ce, sans frais :

Pour le jeudi 15 octobre :

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray;

Pour le vendredi 16 octobre :

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges-Perron pour le service à l'auto;

Pour le samedi 17 octobre :

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie.

ADOPTÉE

26-07-216

Demande d'autorisation pour la Guignolée Main dans la main 2026

Considérant qu'une demande d'autorisation de mobilisation de brigades de bénévoles a été reçue en vue de la prochaine édition du point de collecte de la Guignolée Main dans la main 2026;

Considérant que cette année la Guignolée aura lieu le samedi 12 décembre 2026, de 9h à 16h, sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la mobilisation de brigades de bénévoles à l'intersection de la route 235 et de la rue Moreau ou de la route 235 et de la rue de la Rivière, pour la collecte de la Guignolée Main dans la main 2026, le samedi 12 décembre 2026, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

26-07-217

Autorisation pour le prêt de jeux et de casse-têtes par la bibliothèque

Considérant le fait que suite aux témoignages des responsables de bibliothèque il a été décidé d'offrir le prêt de jeux de société et de casse-têtes pour tous les groupes d'âges et toutes les catégories d'abonnés;

Considérant les recommandations faites par le Réseau des bibliothèques qui conseille d'ajouter au règlement de la bibliothèque une politique concernant la perte et le bris des jeux pour qu'un usager sache combien il devra déboursier dans une situation de perte ou de bris;

Considérant que le Réseau recommande qu'une politique de prêt spéciale soit créée pour les jeux pour déterminer le nombre maximum d'emprunts, de renouvellements et la durée du prêt;

Considérant que le prêt de jeu diminue d'autant le nombre de livres qu'il est possible d'emprunter;

Considérant qu'il est de la volonté des responsables de la bibliothèque d'éviter que trop de jeux soient empruntés en même temps et trop longtemps par un même abonné, privant ainsi les autres abonnés de choix intéressants;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des abonnés et des responsables de la bibliothèque de prévoir la possibilité de perte de morceaux importants ou de bris des jeux prêtés;

Considérant que le Réseau a besoin d'une résolution du conseil municipal pour programmer le logiciel Symphony avec les balises adéquates pour ce type de prêt;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter les items suivants au règlement de la bibliothèque de Bedford;

NOMBRE DE PRÊTS PAR CATÉGORIE D'USAGERS - VOLET JEUX DE SOCIÉTÉ

Le prêt de jeux de société est autorisé aux usagers suivants :

1. Catégorie d'usager Adultes
2. Catégorie d'usagers Biblio (personnel)
3. Catégorie d'usagers Aînés
4. Catégorie d'usagers Adolescents (14 ans et plus)
5. Catégorie École
6. Catégorie CPE

Le nombre maximal de prêts, pour les jeux de sociétés est limité à deux (2).

Aucune réservation pour les jeux de société n'est permise.

L'abonné qui emprunte un jeu de société a la responsabilité de superviser l'utilisation de celui-ci et d'assurer la sécurité lors de la manipulation du jeu.

La bibliothèque se dégage de toutes responsabilités des risques divers associés à la manipulation du jeu de société.

DURÉE DU PRÊT – JEUX DE SOCIÉTÉ

La durée du prêt pour les jeux de société est de trois (3) semaines (21 jours).

RENOUVELLEMENT – JEUX DE SOCIÉTÉ

Aucun renouvellement n'est autorisé pour les jeux de société.

Un abonné peut emprunter un même jeu à une date ultérieure.

COÛTS DE REMPLACEMENT – JEUX DE SOCIÉTÉ

Le jeu de société (incluant la boîte) doit être rendu complet, en bon état, fonctionnel, propre et à la date prévue de retour.

Si le soin porté au jeu est jugé insuffisant, l'abonné perdra son privilège d'emprunter des jeux de société.

Lors du retour, le jeu de société sera vérifié avant d'être remise disponible pour le prêt.

PIÈCES MANQUANTES OU PERDUES

L'abonné dispose d'une semaine pour rapporter les pièces manquantes. Si celles-ci ne sont pas remises et qu'il est possible de les racheter, elles seront facturées à l'abonné. Le prix facturé à l'abonné variera selon le coût de remplacement demandé par le magasin ou le fabricant du jeu. Les prix varient donc selon la disponibilité, la particularité et la rareté de la pièce. Dans tous les cas, les taxes (TPS & TVQ) seront ajoutées au prix, de même qu'un frais de 5\$ pour la manipulation.

COÛT DE REMPLACEMENT

Le coût de remplacement sera exigé à l'abonné dans le cas d'un jeu de société (incluant la boîte) non remis ou remis endommagé et qu'il est impossible de réparer ou de remplacer les pièces manquantes ou perdues, faisant en sorte que le jeu est dans un état non fonctionnel. Ce coût correspondra au coût d'achat du jeu, les taxes (TPS & TVQ) seront ajoutées au prix, de même qu'un frais de 10\$ pour la manipulation. Si le jeu en question n'est plus disponible sur le marché, un jeu du même genre et du même tarif sera facturé.

ADOPTÉE

26-07-218

Appui au projet relatif à la bibliothèque dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

Considérant que le gouvernement du Canada a lancé son appel de propositions annuel pour les projets communautaires du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

Considérant que ce programme vise notamment à appuyer les activités qui favorisent la participation sociale et l'inclusion des aînés, célèbrent la diversité et promeuvent le bénévolat intergénérationnel ;

Considérant que la Ville de Bedford prépare une demande de financement dans le cadre de ce Programme pour son projet relatif à la bibliothèque, qui consiste à créer un club de lecture, créer une bibliothèque mobile (avec des points de chutes CLSC/Résidences) et faire des ateliers sur divers sujets à la bibliothèque;

Considérant que ce projet rejoint directement les objectifs de la Politique municipale des aînés de la Ville de Bedford et profitera grandement à la qualité de vie des personnes aînées de notre collectivité ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer officiellement la demande de subvention présentée par la Ville de Bedford dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

De reconnaître l'importance de ce projet pour la vitalité sociale des aînés de la Ville de Bedford.

De transmettre une copie de cette résolution au dossier de candidature de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-07-219

Autorisation de contribution financière – Club de patin artistique CPA Bedford

Considérant que le CPA Bedford a transmis sa liste de patineurs/patineuses, pour la saison 2025-2026, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 2400 \$ au CPA Bedford, représentant un montant de 100 \$ pour chacun des 24 patineurs/patineuses demeurant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-07-220

Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford-Cowansville pour la saison 2026-2027

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford-Cowansville de vendre et servir des boissons alcoolisées à l'aréna de Bedford pour la saison 2026-2027.

Qu'advenant un événement en dehors de la planification régulière des parties, le club de hockey devra déposer une demande auprès du locataire du restaurant de l'aréna.

ADOPTÉE

26-07-221

Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll En Cœur

Considérant que l'événement Truck n Roll En Coeur aura lieu à Bedford les 21, 22 et 23 août 2026 et que la tenue d'un tel événement requiert la coordination de plusieurs secteurs et services de la Ville de Bedford;

Considérant que l'événement Truck n Roll En Cœur aura lieu sur le terrain de la SAM au 16, rue Philippe-Côté, Bedford;

Considérant que l'organisation de l'évènement requiert des services et équipements de la Ville d'une valeur de 1 200\$;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'événement sur le terrain de la SAM au 16, rue Philippe-Côté, Bedford;

Que ce conseil autorise de mettre à leur disposition jusqu'à 7 toilettes chimiques en vue dudit évènement à condition que l'organisme s'occupe de la vidange et de l'entretien desdites toilettes chimiques.

Que ce conseil autorise l'utilisation des douches de l'aréna pour les participants venant de l'extérieur et ce, sans frais.

ADOPTÉE

26-07-222

Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Bedford et le Club de Hockey SouthBec Express Bedford- Cowansville concernant la publicité pour les saisons 2026-2029

Considérant que la Ville de Bedford est maître d'œuvre des activités de loisirs sur son territoire ;

Considérant que la Ville désire établir une entente concernant la publicité du Club de Hockey SouthBec Express Bedford-Cowansville en collaboration avec la Ville de Bedford ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente avec le Club de Hockey SouthBec Express Bedford-Cowansville ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et son directeur général, Richard Joyal à signer l'entente entre la Ville de Bedford et le Club de Hockey SouthBec Express Bedford- Cowansville concernant la publicité pour les saisons 2026-2029.

ADOPTÉE

26-07-223

Octroi de contrat – Acquisition de génératrices pour l'usine d'épuration et le poste de pompage

Considérant que la Ville de Bedford souhaite faire l'acquisition d'une génératrice pour l'usine d'épuration située au 100, rue Champagnat et pour le poste de pompage situé sur la rue Cyr à Bedford;

Considérant que l'achat de ces deux (2) génératrices s'inscrit dans la continuité des

efforts de réduction des débordements du réseau d'eaux usées, notamment lors de pannes de courant, en complément des travaux de séparation des réseaux;

Considérant cette dépense avait été préalablement approuvée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, et les fonds nécessaires sont disponibles;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à Groupe Maska inc. pour la fourniture de deux (2) génératrices à l'usine d'épuration et au poste de pompage rue Cyr à Bedford, pour un montant de 111 752,81\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-07-224

Autorisation de paiement de facture pour l'achat de matériaux pour la bande multifonctionnelle sur le chemin Victoria Nord

Considérant l'achat de matériaux pour les travaux de la bande multifonctionnelle sur le chemin Victoria Nord;

Considérant la facture de « Réal Huot inc. » pour les matériaux d'un montant de 20 197,89\$ incluant les taxes ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement de la facture de « Réal Huot inc. » au montant de 20 197,89\$ (incluant les taxes) pour l'achat de matériaux relatif à la bande multifonctionnel sur le chemin Victoria Nord.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-225

Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best - Phase 2

Considérant l'octroi d'un contrat à «Bertrand Ostiguy inc.» pour les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best - Phase 2 en 2026, et ce, en vertu de la résolution 26-05-160 pour un montant de 2 598 435,00\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 juin 2026 et la recommandation de paiement faites par la firme « Avizo » (surveillant de chantier) pour un montant de 125 444,74\$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 au montant de 125 444,74\$ (incluant les taxes) à « Bertrand Ostiguy inc.. » pour les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best - Phase 2.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-226

Autorisation de paiement de facture – Peinture de la toiture de l’Hôtel de Ville

Considérant les travaux de peinture de la toiture de l’Hôtel de Ville;

Considérant la facture de « Peinture & Finition Montérégie » pour la peinture de la toiture de l’Hôtel de Ville au montant de 33 212,83\$ incluant les taxes ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l’unanimité

Que ce conseil autorise le paiement de la facture de « Peinture & Finition Montérégie » au montant de 33 212,83\$ (incluant les taxes) pour la peinture de la toiture de l’Hôtel de Ville.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-07-227

Nomination – 4^e Poste de 30 heures journalier service de la maintenance (aréna et au centre communautaire)

Considérant qu’un 4^e poste de 30 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l’aréna et au centre communautaire) est vacant à la suite d’un départ;

Considérant que lorsque les heures de travail disponibles ne permettent pas d’accorder un minimum de 30 heures chacun aux 3^e et 4^e employés, la Ville va accorder un minimum de 30 heures au 3^e employé et peut réduire l’horaire du 4^e employé à un minimum de 24 heures dans une même semaine;

Considérant que le poste a été affiché à l’interne et à l’externe, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que le comité de sélection était composé du directeur des travaux publics ainsi que de la directrice générale adjointe et greffière;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l’unanimité

Que ce conseil nomme monsieur Elvis Nshimirimana au 4^e poste de 30 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l’aréna et au centre communautaire) de la Ville de Bedford, et ce à compter du 7 juillet 2026, le tout selon les modalités de la

convention collective en vigueur.

Que lorsque les heures de travail disponibles ne permettent pas d'accorder un minimum de 30 heures chacun aux 3e et 4e employés, la Ville accorde un minimum de 30 heures au 3e employé et peut réduire l'horaire du 4e employé à un minimum de 24 heures dans une même semaine;

ADOPTÉE

- N.M **Demande au MTMD la réfection de la route 202, entre Stanbridge East et la Ville de Bedford**
- N.M **Lettres de remerciement récipiendaires des bourses Massey Vanier**
- N.M **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Zone-éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), tenue le 12 mai 2026**
- 26-07-228 **Autorisation de paiement du décompte No.6 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)**
- Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1) en 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-07-233 et pour un montant de 3 293 951,57\$ (incluant les taxes) ;
- Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 août 2025, et ce en vertu de la résolution 25-09-284 et pour un montant de 160 976,71\$ (incluant les taxes) ;
- Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 septembre 2025, et ce en vertu de la résolution 25-10-315 et pour un montant de 882 439,40\$ (incluant les taxes) ;
- Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2025, et ce en vertu de la résolution 25-11-356 et pour un montant de 1 167 103,92\$ (incluant les taxes) ;
- Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 novembre 2025, et ce en vertu de la résolution 25-12-393 et pour un montant de 328 725,39\$ (incluant les taxes) ;
- Considérant le paiement du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 janvier 2026 incluant 3 articles au bordereau, les avenants no.5-6-9-10-11-12-13-14 et la libération de 50% de la somme retenue pour la réception provisoire partielle, et ce en vertu de la résolution 26-03-86 et pour un montant de 184 727,49\$ (incluant les taxes);
- Considérant la vérification du décompte No.6 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 juin 2026 et la recommandation de paiement faites par la firme « Artelia » (surveillant de chantier) pour un montant de 173 316,14\$ (incluant les taxes);
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.6 au montant de 173 316,14\$ (incluant les taxes) à «Excavation St-Pierre Tremblay Inc.».

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M

Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi

Dix (10) citoyens se sont prévalus de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Demande d'ajouter des dos d'âne dans le secteur des Bâtisseurs pour faire ralentir les véhicules;
- Interrogation sur l'endroit et description du projet Développement des Cerfs;
- Inquiétudes concernant le 16, rue Élisabeth pour la maison à construire et le stationnement;
- Règles applicables pour la coupe des arbres lors de nouvelles constructions;
- Problème d'eau sur le terrain au 13, rue de la Victoire à la suite des travaux effectués dans ce coin;
- Vue obstruée pour les véhicules au bout de la rue Rix à l'intersection de la rue Rivière où il y a le pont;
- Explications sur le règlement d'occupation du domaine public ainsi que de la procédure interne relative à la Loi sur les contrats des organismes municipaux;
- Protection du boisé sur le terrain appartenant à la Ville à l'arrière de la rue Élisabeth;
- Compréhension des chiffres donnés payables par la Ville à l'OHBM;
- Oui-dire sur le manque d'espace à l'école Monseigneur-Desranleau et nécessité d'avoir des roulottes;
- Délai et échéancier pour le projet à venir derrière la rue Élisabeth;
- Demande possibilité de changer le zonage pour le 58, rue de la Rivière afin de permettre les hébergements touristiques et la location à court terme;
- Suivi sur la création de la Fiducie du Parc Héritage;
- Début du processus de changement de zonage pour le terrain derrière la rue Élisabeth;
- Date des travaux pour l'asphaltage des rues par le ministère des transports.

26-07-229

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière